

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Année universitaire 2021 – 2022

1^{er} cycle des études en sciences odontologiques,
2^{ème} et 3^{ème} années : DFGSO2 et DFGSO3

Conseil de Gestion de la Faculté de Chirurgie Dentaire : avis favorable le 31/08/2021
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 21/09/2021

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

UFR Odontologie – 2, rue de Braga - 63100 Clermont-Ferrand

**MODALITES D'ORGANISATION DU CONTROLE DES CONNAISSANCES
AU COURS DE L'ANNEE 2021-2022**

**DISPOSITIONS COMMUNES A L'OBTENTION DU
DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES**

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO) sanctionne la 1^{ère} partie des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire. Il comprend 6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau Licence, grade qui est conféré à leurs titulaires.

La formation comprend, outre un tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies, organisées par l'UFR, ou libres, organisées par l'Université, choisies dans le document « **UE Libres et librement choisies DFGSO** » disponible sur la plateforme pédagogique « Cours en ligne » de l'Université rubrique Scolarité virtuelle. Elles permettent un approfondissement des connaissances acquises dans le cadre du tronc commun. Elles peuvent également correspondre à une initiation à la recherche à travers des parcours de Master. Elles peuvent enfin concerner des disciplines non strictement odontologiques.

Parcours recherche délivrant une équivalence de Master 1

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche et/ou d'un poste hospitalo-universitaire en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 crédits ECTS de Master 1 (note obtenue à chaque UE $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau « Liste UE ouvertes étudiants odontologie 2021-2022 » disponible sur la plateforme pédagogique « Cours en ligne » de l'Université rubrique Scolarité virtuelle,*
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum (validant 12 ECTS) dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.*
- la validation du deuxième cycle des études odontologiques (DFASO).*

La validation de cette équivalence Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

A noter que la validation d'une UE de Master (3 ou 6 ECTS, le cas échéant 9 ECTS) ne permettra la validation que d'une UE librement choisie (4 ECTS) à valider au cours du cursus de formation initiale d'Odontologie.

Les enseignements sont théoriques, pratiques et dirigés.

Les aptitudes et les connaissances des candidats sont vérifiées par un examen terminal et/ou par un contrôle continu. Ces épreuves peuvent être organisées en ligne. Cette vérification donne lieu à des épreuves, à l'intention des étudiants ayant satisfait aux conditions d'assiduité, dont la forme peut être écrite, pratique, orale ou clinique.

Les épreuves finales de 1^{ère} session se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2nd semestre de l'année universitaire. Les résultats sont publiés à la fin de chaque semestre.

Une session de rattrapage (2^{ème} session) est organisée pour les 2 semestres après la publication des résultats de la 1^{ère} session du 2nd semestre. Les épreuves terminales écrites ne pourront commencer qu'au moins 2 semaines après la publication des résultats.

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD/ED) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant,
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD/ED et les TP, accès à des enseignements en ligne, ...),
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation finale à la place d'évaluation continue, ...).

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Conformément à l'article 30 des statuts de l'Université Clermont Auvergne, il est mis en place un conseil de perfectionnement par cycle de formation (DFGSO et DFASO). Le conseil de perfectionnement, se réunit au moins une fois au cours de l'année universitaire. Instance consultative, ce conseil participe à l'évaluation de la formation et veille à l'adaptation de celle-ci aux attentes du monde socio-économique. Il propose des grandes orientations en matière de contenus d'enseignement et d'ingénierie pédagogique.

Un étudiant peut effectuer une période de stage à l'étranger avec l'accord de l'établissement d'origine. La période d'études validée par l'établissement étranger lui permet d'acquérir les crédits européens correspondants.

DFGSO : 3^{ème} et 4^{ème} semestres de formation (2^{ème} année)

L'enseignement comprend des Unités d'Enseignement du tronc commun (UE) obligatoires et des UE libres ou librement choisies dont le volume ne peut excéder 20% du volume horaire global de l'année, ainsi qu'une formation d'Anglais, une préparation à la certification PIX et la formation aux Gestes d'urgences de Niveau 2 (AFGSU).

Validation de la deuxième année (semestres 3 et 4)

La non validation d'un semestre après la 2^{ème} session entraîne le redoublement de la deuxième année des études odontologiques.

Redoublement

L'étudiant redoublant doit valider les UE qu'il n'a pas validée(s) précédemment.

Si l'étudiant redoublant ne doit valider qu'un seul semestre lors de son redoublement ou un nombre limité d'UE par semestre, il lui est proposé (dans la limite des places disponibles) de réaliser un stage de maintien de niveau pendant le semestre où il n'a pas ou peu d'obligations. L'étudiant définit avec l'enseignant responsable de l'année concernée (président du jury) et/ou le directeur des études un programme de stage auquel il s'engage à participer.

Préparation à la Certification PIX

Le PIX vise à attester de la maîtrise d'un ensemble de compétences nécessaires à l'étudiant pour mener les activités qu'exige aujourd'hui un cursus d'enseignement supérieur (recherche, création, manipulation, gestion de l'information ; récupération, traitement, gestion ; sauvegarde, archivage et recherche des données ; présentation en présence et à distance du résultat d'un travail ; échange et communication à distance ; production en situation de travail collaboratif ; positionnement face aux problèmes et enjeux de l'utilisation des TIC : droits et devoirs, aspects juridiques, déontologiques et éthiques etc...)

Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 (AFGSU)

La formation intègre, conformément à l'arrêté du 30 décembre 2014, l'attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 (AFGSU) qui comprend un enseignement théorique et pratique obligatoire composé de 3 modules.

L'Enseignement « AFGSU » dispensé en S4 prépare à l'AFGSU.

Langue vivante

L'étudiant doit pouvoir accéder au niveau de compétence B1 et l'UE langue vivante (Anglais) fait partie des UE du tronc commun.

Stage d'observation clinique

Les étudiants participent à un stage clinique d'observation pendant une semaine au sein du service d'odontologie. La présence à ce stage est obligatoire.

UE Libres ou librement choisies

Les étudiants doivent avoir validé au minimum 4 ECTS d'UE libres ou librement choisies à la fin de S4. La validation est prononcée par le Directeur de l'UFR sur avis du responsable de l'UE. La non validation de tout ou partie de ces 4 crédits ECTS n'entraîne pas le redoublement de la deuxième année mais implique une validation des crédits manquants au plus tard en fin de 3^{ème} année (S6).

DFGSO : 5^{ème} et 6^{ème} semestres de formation (3^{ème} année)

L'enseignement comprend des Unités d'Enseignement (UE) du tronc commun obligatoires et des UE libres ou librement choisies dont le volume ne peut excéder 20% du volume horaire global de l'année, ainsi qu'un stage d'initiation aux soins et une formation d'Anglais.

Validation de la troisième année (semestres 5 et 6)

La non validation d'un (ou deux) semestre(s) après la 2^{ème} session entraîne le redoublement de la troisième année des études odontologiques.

Redoublement

L'étudiant redoublant doit valider les UE qu'il n'a pas validées précédemment.

Si l'étudiant redoublant ne doit valider qu'un seul semestre lors de son redoublement ou un nombre limité d'UE par semestre, il lui est proposé (dans la limite des places disponibles) de réaliser un stage de maintien de niveau pendant le semestre où il n'a pas ou peu d'obligation. L'étudiant définit avec l'enseignant responsable de l'année concernée (président du jury) et/ou le directeur des études un programme personnalisé auquel il s'engage à participer.

Stage d'initiation aux soins

Un stage d'initiation aux soins est effectué sous la conduite de cadres infirmiers ; stage d'une durée de 4 semaines à temps complet et de manière continue dans un même établissement hospitalier.

Avant le stage est organisée une formation théorique avec 3h de cours magistraux et 3h30 de travaux dirigés par étudiant (1 TD de 2 heures et 1 TD de 1h30).

Le contrôle des connaissances est basé sur 2 éléments :

- 1- La présence aux TD

En cas d'absence aux TD, l'étudiant devra se représenter aux TD, l'année suivante.

- 2- La théorie sera validée lors de l'épreuve écrite d'hygiène qui se déroulera au 2^{ème} semestre de 3^{ème} année. Cette épreuve donne lieu à une 2^{ème} session.

Le stage est validé par le Directeur de l'UFR sur avis du Chef du Service d'affectation de l'étudiant.

Sont dispensés du stage de soins infirmiers (ainsi que de la formation théorique) les étudiants admis titulaires d'un diplôme paramédical, titulaires d'un diplôme de médecin ou dentiste étranger ou admis en passerelle et qui ont déjà validé des stages en milieu hospitalier au cours de leur précédent cursus.

Langue vivante

L'étudiant doit pouvoir accéder au niveau de compétence B1 et l'UE langue vivante (Anglais) fait partie des UE du tronc commun.

UE Libres ou librement choisies

Les étudiants doivent avoir validé au minimum 4 crédits ECTS d'UE libre ou librement choisie en fin de S6. La validation est prononcée par le Directeur de l'UFR sur avis du responsable de l'UE. Un total de 8 crédits ECTS d'UE libres ou librement choisies doit être validé en fin de S6 pour l'obtention du Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques.

1^{er} semestre - 2^{ème} année (S3)

UE	ECTS	CoeffG	Coeffl	Volume Répartition			Validation 1 ^{ère} session						Validation 2 ^{ème} session						Coordonnateur
							théorique			pratique			théorique			pratique			
				C.M	E.D	TP	Epreuv e	crise sanitaire	Coeff	Epreuve	crise sanitaire	Coeff	Epreuve	crise sanitai re	Coeff	Epreuv e	Crise sanit aire	Coeff	
<u>FORMATION INITIALE PRATIQUE 1 GESTUELLE</u>	4	4			7h	23h	EvC	§	1	EvC	§	1	EvT 30 min ou oral 15 min *	§§	1	EvT 1h	§§	1	C LANCE
<u>BIOLOGIE 1 1^{ère} partie PHYSIOLOGIE 1</u>	4	4		20h	10h		EvC	§					EvT 1h ou oral 15 min*	§§					L MONCONDUIT
<u>BIOLOGIE 2 1^{ère} partie ANATOMIE DENTAIRE 1 ANATOMIE CRANIO-FACIALE</u>	5	5	1 1	15h 20h	2h	35h	EvC EvT 1h	§ EvT à distance	1	EvC	§	2	EvT1h EvT 1h	§§ §§	1	EvT 3h	§§	2	M NAUCHE Th ORLIAGUET
<u>BIOLOGIE 3 1^{ère} partie BACTERIOLOGIE IMMUNOLOGIE VIROLOGIE</u>	5	5	1 1 1	12h 16h 14h			EvT 1h EvT 1h EvT 1h	Pour chaque ép : EvT à distance					EvT 1h EvT 1h EvT 1h	§§ §§ §§					JL BAILLY
<u>ECOSYSTEME BUCCAL 1^{ère} partie (Embryologie ; Microbiologie)</u>	3	3		20h			EvC	§					EvT 1h ou oral 15 min*	§§					V ROGER- LEROI
<u>PATHOLOGIE, THERAPEUTIQUE MEDICALE 1 1^{ère} partie IMAGERIE</u>	4	4			24h		EvC	§	0.5	EvC	§	1	EvT 30 min	§§	0.5	EvT 30 min ou oral 15 min*	§§	1	R DALLEL C MELIN
<u>ANGLAIS 1^{ère} partie</u>	3	3			30h		EvC	§					ORAL 15 min	§§					JD ABSHILAVA

<u>Préparation à la certification PIX</u>	2	2			12h		P												M NASSRA-IBRAHIM
TOTAL	30			117h	85h	58h													

*Les modalités de l'examen seront précisées par l'enseignant après délibération de la 1^{ère} session. Le choix entre épreuve écrite finale ou oral se fera en fonction du nombre d'étudiants devant passer la session de rattrapage.

P : validation sur la présence aux ED

EvC : évaluation continue ; EVT : évaluation terminale

Coeff I : coefficients entre les EC d'une l'UE, Coeff G : Coefficient entre les UE du semestre

Crise sanitaire liée au COVID 19 :

Première session

§ (Épreuve théorique ou pratique évaluée en contrôle continu) : Si une épreuve de contrôle continu a pu avoir lieu avant l'activation des dispositions « crise sanitaire » alors une ou plusieurs épreuves de contrôle continu seront réalisées à distance. Si aucune épreuve de contrôle continu a pu être réalisée avant l'activation du dispositif « crise sanitaire » alors l'UE sera évaluée avec une épreuve finale à distance.

Deuxième session

§§ (Épreuve théorique ou pratique) : EF écrit 30 min ou oral 15 min (selon le nombre d'étudiants) à distance

2^{ème} semestre - 2^{ème} année (S4)

UE	ECTS	Coeff G	Coeff I	Répartition				Validation 1 ^{ère} session						Validation 2 ^{ème} session						Coordonnateur
								théorique			pratique			théorique			Pratique			
				C.M	E.D	TP	Stage	Epreuve	Crise sanitaire	Coeff	Epreuve	Crise sanitaire	Coeff	Epreuve	Crise sanitaire	Coeff	Epreuve	Crise sanitaire	Coeff	
<u>FORMATION INITIALE PRATIQUE 1</u> <u>2^{ème} partie</u> PFU niveau 1 PAC niveau 1	4	4	1 1	3h 3h	4h 5h	24h 16h		EvC EvC	§ §	1 1	EvC EvC	§ §	1 1	EvT 1h ou oral 15 min* EvT 1h ou oral 15 min*	§§ §§	1 1	EvT 2h EvT 3h	§§ §§	1 1	E NICOLAS / C. LANCE J BONNET
<u>FORMATION INITIALE PRATIQUE 1</u> <u>3^{ème} partie</u> Biomatériaux	3	3			35h			EvT1h	EvT à distance					EvT 1h	§§					N DECERLE
<u>BIOLOGIE 1 2^{ème} partie</u> PHYSIOLOGIE 2	3	3		16h	3h	3h		EvC	§					EvT 1h ou oral 15 min*	§§					L MONCONDUIT
<u>BIOLOGIE 2 2^{ème} partie</u> ANATOMIE DENTAIRE 2	3	3		8h		45h		EvT 1h30	EvT à distance	1	EvC	§	3	EvT 1h30	§§	1	EvT 3h	§§	3	M NAUCHE / H BESSE
<u>BIOLOGIE 3 2^{ème} partie</u> BIOCHIMIE HISTOLOGIE/GENETIQUE	5	5	2 1	14h 16h	6h 2h			EvT 1h EvT 1h	EvT à distance EvT à distance					EvT 1h ou oral 15 min* EvT 1h ou oral 15 min*	§§ §§					N GONCALVES-MENDES P VAGO / L GOUAS
<u>ECOSYSTEME BUCCAL 2^{ème} partie</u> Histologie et biochimie orales	2	2		20h				EvC	§					EvT 1h ou oral 15 min*	§§					V LEROI
<u>PATHOLOGIE, THERAPEUTIQUE MEDICALE 1 2^{ème} partie</u> IMAGERIE, RADIOPROTECTION	2	2		18h	10h			EvT 1h	EvT à distance	1	EvC	§	0.5	EvT 1h	§§	1	EvT 1h	§§	0.5	R DALLEL C MELIN

ANGLAIS 2 ^{ème} partie	2	2			26h			EvC	§					ORAL 15 min	§§					JD ABSHILAVA
Préparation <u>AFGSU</u>	1				21h			P												A LAUTRETTE
<u>STAGE D'OBSERVATION CLINIQUE</u>	1						15h	P												M BESSADET
<u>UE libre ou librement choisie</u>	4				40h															M BESSADET
TOTAL	30			98h	152 h	88h	15h													

* Les modalités de l'examen seront précisées par l'enseignant après délibération de la 1^{ère} session. Le choix entre épreuve écrite finale ou oral se fera en fonction du nombre d'étudiants devant passer la session de rattrapage.

P : validation sur la présence

Coeff I : coefficients entre les EC d'une l'UE, Coeff G : Coefficient entre les UE du semestre

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

Crise sanitaire liée au COVID 19 :

Première session

§ (Épreuve théorique ou pratique évaluée en contrôle continu) : Si une épreuve de contrôle continu a pu avoir lieu avant l'activation des dispositions « crise sanitaire » alors une ou plusieurs épreuves de contrôle continu seront réalisées à distance. Si aucune épreuve de contrôle continu a pu être réalisée avant l'activation du dispositif « crise sanitaire » alors l'UE sera évaluée avec une épreuve finale à distance.

Deuxième session

§§ (Épreuve théorique ou pratique) : EF écrit 30 min ou oral 15 min (selon le nombre d'étudiants) à distance

1^{er} semestre - 3^{ème} année (S5)

UE	ECTS	CoeffG	Coeffl	Répartition				Validation 1 ^{ère} session						Validation 2 ^{ème} session						Coordonnateur
								théorique			pratique			théorique			pratique			
				C.M	E.D	TP	Stage	Epreuve	Crise sanitaire	Coeff	Epreuve	Crise sanitaire	Coeff	Epreuve	Crise sanitaire	Coeff	Epreuve	Crise sanitaire	Coeff	
Formation initiale pratique 2- 1^{ère} partie Ethique Soins spécifiques Psychologie	4	4	1 0,5 1	30h	8h 6h 22h	2h		EvC EvC EvT1h	§ § EvT à distance					EvT 1h EvT 1h EvT 1h	§§ §§ §§					E MACHAT D. FAULKS A. VAN LANDER
Pathologie et thérapeutique médicale 2 1^{ère} partie Pharmacologie Anesthésiologie Sémiologie 1 Pathologie parodontale 1 Anatomopathologie	8	8	2 1 2 2 2	25h 10h 20h 17h 20h				EvT 1h EvT 1h EvT 1h EvT 1h EvT 1h	Pour chaque épreuve : EvT à distance					EvT 1h EvT 1h EvT 1h EvT 1h EvT 1h	Pour chaque épreuve : §§					L DEVOIZE
Écosystème buccal 2 Prévention (Service sanitaire – partie 1)	3	3		20h	15h	6h					EvC	§					EvT 30 min ou oral 15 min*	§§		S TUBERT
Pathologie et thérapeutique de l'organe dentaire simple : Cariologie Cariologie/OC	3	3		14h		16h		EvT1h	EvT à distance	1	EvC ⁽²⁾ +EvT2h	§	1	EvT 1h	§§	1	EvC ⁽²⁾ +E vT2h	§§	1	S DOMEJEAN
Thérapeutique de l'édentement- 1- 1^{ère} partie PAP PFU niveau2	5	5	1 1	10h 6h	10h 5h	25h 36h		EvC EvC	§ §	1 1	EvC EvC	§ §	1 1	EvT 1h ou oral 15 min* EvT 1h ou oral 15 min*	§§ §§	1 1	EvT 1h EvT 2h	§§ §§	1 1	M BESSADET E NICOLAS C. LANCE
Orthopédie dento-faciale - 1	2	2		24h				EvT 1h	EvT à distance					EvT 1h ou oral 15 min*	§§					D. SOULIER- PEIGUE
Anglais 1^{ère} partie	3	3			30h			EvC	§					ORAL 15 min	§§					JD ABSHILAVA
Stage d'initiation aux soins Partie théorique Stage	2	2		3h	4h		105h													O TRAORE C AUMERAN

TOTAL	30			189 h	110 h	85h	105h												
--------------	----	--	--	----------	----------	-----	------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

* Les modalités de l'examen seront précisées par l'enseignant après délibération de la 1^{ère} session. Le choix entre épreuve écrite finale ou oral se fera en fonction du nombre d'étudiants devant passer la session de rattrapage.

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

Coeff I : coefficients entre les EC d'une l'UE, Coeff G : Coefficient entre les UE du semestre

* **(2)** Pour l'UE Pathologie et Thérapeutique de l'organe dentaire simple Cariologie, il est précisé pour la partie Pratique :

Enseignements pratiques et dirigés 1^{ère} session :

La note sur 20 de l'activité préclinique est constituée de la moyenne de 2 notes de :

- Contrôles continus : Ecrits et/ou TP
- Epreuve pratique finale : TP (2h)

Cette note est attribuée à la fin du 1^o semestre.

Les épreuves de Contrôle continu écrit se déroulent sur 15-20 minutes. Elles ne donnent pas lieu à une 2^{ème} session.

L'épreuve pratique finale de TP donne lieu à une 2^{ème} session.

Enseignements pratiques et dirigés 2^{ème} session:

La note de contrôle continu (QCM et TP) est conservée ; une nouvelle épreuve pratique finale de rattrapage est organisée sous la forme de travaux pratiques ou de travaux dirigés.

La note sur 20 de l'activité préclinique est constituée de la moyenne de 2 notes de :

- Contrôles continus : QCM (au minimum 2) et TP (note obtenue en 1^{ère} session et inchangée)
- Epreuve pratique finale TP ou TD de Restauratrice (2h).

Crise sanitaire liée au COVID 19 :

Première session

§ (Épreuve théorique ou pratique évaluée en contrôle continu) : Si une épreuve de contrôle continu a pu avoir lieu avant l'activation des dispositions « crise sanitaire » alors une ou plusieurs épreuves de contrôle continu seront réalisées à distance. Si aucune épreuve de contrôle continu a pu être réalisée avant l'activation du dispositif « crise sanitaire » alors l'UE sera évaluée avec une épreuve finale à distance.

Deuxième session

§§ (Épreuve théorique ou pratique) : EF écrit 30 min ou oral 15 min (selon le nombre d'étudiants) à distance

EvC : évaluation continue ; EVT : évaluation terminale.

Coeff I : coefficients entre les EC d'une l'UE, Coeff G : Coefficient entre les UE du semestre

(3) Pour l'UE Thérapeutique de l'Edentement 1 -2ème partie, les modalités de l'examen de 2^{ème} session seront précisées par l'enseignant après délibération de la 1^{ère} session. Le choix entre épreuve écrite finale ou oral se fera en fonction du nombre d'étudiants devant passer la session de rattrapage.

(4) Pour l'UE Pathologie et thérapeutique de l'organe dentaire, parties Endodontie simple et Restauratrice simple, la validation de la partie théorique en première session se fera via une évaluation continue (EvC) : quatre contrôles continus (CC) environ sont réalisés au cours du S6 et porteront sur les différents points de cours. Les épreuves de contrôle continu écrit se déroulent sur 15-20 minutes.

Crise sanitaire liée au COVID 19 :

Première session

§ (Épreuve théorique ou pratique évaluée en contrôle continu) : Si une épreuve de contrôle continu a pu avoir lieu avant l'activation des dispositions « crise sanitaire » alors une ou plusieurs épreuves de contrôle continu seront réalisées à distance. Si aucune épreuve de contrôle continu a pu être réalisée avant l'activation du dispositif « crise sanitaire » alors l'UE sera évaluée avec une épreuve finale à distance.

Deuxième session

§§ (Épreuve théorique ou pratique) : EF écrit 30 min ou oral 15 min (selon le nombre d'étudiants) à distance